Louise Labé en papier ? Un canular mal venu

(14 mai 2006)

Les « études seiziémistes » se portent mal. Chaque année, en raison des départs à la retraite, des maîtrises de conférence et des chaires professorales dédiées à l'enseignement des lettres de la Renaissance disparaissent. Chaque année, en raison d'un niveau scolaire global qui, comme chacun sait, ne cesse de monter, il est plus difficile d'initier les étudiants à l'univers des grands humanistes ; les cours qui subsistent se vidant peu à peu, les administrations universitaires prouvent, calculette à la main, qu'il n'est pas nécessaire de remplacer les enseignants partant à la retraite. Est-ce pour enrayer cette fatale mécanique que Mireille Huchon, professeure à la Sorbonne, et les éditions Droz, maison genevoise spécialisée dans les livres savants, ont décidé de frapper un grand coup ? En ces temps où la contestation de la légitimité des femmes est un sujet sensible, la première vient en effet, avec le soutien des secondes, de délester d'un coup de l'ensemble de ses œuvres la seule écrivaine française « ancienne » connue du grand public. Avec déjà un certain succès puisque le livre se vend et que Marc Fumaroli vient d'en faire la louange dans le *Monde des Livres*.

La thèse est simple. Louise Charly, dite Labé, aurait bien existé, mais elle n'aurait été qu'une « courtisane ». L'idée de lui attribuer un recueil d'œuvres serait venue du malicieux Clément Marot. Claude de Taillemont aurait écrit la fameuse dédicace à Clémence de Bourges, où « Louise » appelle ses contemporaines à lâcher leur quenouille pour se livrer aux joies de l'écriture. Maurice Scève aurait écrit le génial *Débat de Folie et d'Amour*. Olivier de Magny aurait pour sa part fourni les trois élégies et les vingt-quatre sonnets. D'autres joyeux drilles auraient participé à l'entreprise sans trop se fatiguer, d'où les vingt-quatre pièces d'éloge de Louise qui suivent les œuvres. Le tout aurait été remis à l'éditeur lyonnais Jean de Tournes, bien d'accord pour rire un bon coup. Quant aux contemporains et à la postérité, il n'y auraient vu que du feu.

Oue cette thèse du canular soit elle-même un canular semble assez flagrant. Rien, en effet, n'y tient debout, et à y bien y regarder, tout y « sent » le canular. En 1555, lorsque sort le recueil, Marot est mort depuis onze ans ; c'est donc du Paradis qu'il exhorte ses amis. Cette année-là, en revanche, Claude de Taillemont sort un livre célébrant les écrivaines de son temps : et voilà qu'il oublie de citer « Louise » – de se citer ! Maurice Scève aurait écrit le jubilatoire Débat? Le problème, c'est que ce grand poète est certainement l'écrivain le plus dépressif qu'ait produit la ville de Lyon. Olivier de Magny a logiquement droit au morceau de choix, puisqu'un de ses sonnets a huit vers communs avec l'un des sonnets de Louise, et qu'on leur a (du coup) prêté une liaison; on ne prête qu'aux riches. Louise elle-même ne peut rien avoir écrit, puisque c'est une courtisane... sauf que c'est un peu pour imiter d'autres auteurs, des Italiens, célébrant d'autres courtisanes – qui écrivaient – que la joyeuse équipe s'est mise au travail! Et pour faire bon poids, voilà que ce n'est pas seulement Louise qui serait une « créature de papier », mais toutes les écrivaines lyonnaises de la période (puisqu'on aimait rire, à Lyon), et puis aussi Hélisenne de Crenne, qui était d'Amiens (Bobby Lapointe n'est pas très loin). Bien entendu, aucune preuve concrète n'est apportée à l'appui de cette « thèse », et aucune analyse stylistique ne l'étaie, alors que Mireille Huchon est stylisticienne et que le premier travail à réaliser pour désattribuer ou réattribuer une œuvre est l'analyse des œuvres elles-mêmes. En revanche, une masse d'arguments savants, de rapprochements saugrenus, de prétendus « indices » y noient le lecteur non averti. Faut-il rappeler, enfin, que Mireille Huchon n'est ni spécialiste de Louise Labé ni de l'écriture féminine, mais qu'en revanche elle l'est de... Rabelais ?

Que la première victime de ce canular ait été le grand Marc Fumaroli, voilà qui n'enlève rien à l'amusant de la chose... Le problème, c'est qu'il risque de faire d'autres victimes, et qui ne le méritent pas plus que celle-ci. C'est s'amuser de bien vilaine manière, en effet, que de le faire sur le dos des autrices, de contester la paternité de leurs œuvres comme on l'a fait si longtemps (sans plus de preuve, le plus souvent), et de remettre en circulation – pour autant qu'elles aient disparu – les armes avec lesquelles les clercs jaloux de leur savoir et de leurs prérogatives ont si longtemps combattu les femmes qui marchaient sur leurs plates bandes.

Reste à savoir pourquoi Mireille Huchon est montée dans cette galère. Serait-ce que la Sorbonne doit toujours montrer la voie, comme elle le faisait déjà en 1531 contre Marguerite de Navarre, l'une des premières femmes vivantes à avoir osé publié ses œuvres, et certainement la plus décidée à montrer de quoi son sexe était capable ?

Éliane Viennot